



A Tout Métier

Propreté Bâtiment Espaces verts

entreprise d'insertion par l'économie

PROJET D'ENTREPRISE

Sommaire

I. Projet social et projet économique.....	3
1. Objet social et objet économique	3
2. Le public accueilli	6
3. Les parcours d’insertion	8
4. Accompagnement socio-professionnel.....	10
II. Gouvernance	12
1. Les moyens humains	12
2. Organigramme d’A Tout Métier	14
3. Les partenariats.....	15
4. Objectifs visés durant les deux années à venir.....	16

I. Projet social et projet économique

A Tout Métier (ATM) est une entreprise d'insertion. Elle a pour objet de favoriser la professionnalisation de ses salariés en insertion par une activité professionnelle régulière, une formation continue par un encadrement adapté et un accompagnement socioprofessionnel.

En tant qu'entreprise d'insertion, ATM se situe bien dans le domaine de l'économie marchande puisqu'elle réalise des prestations de services facturées qui constituent l'essentiel de ses ressources. Cela est d'autant plus vrai depuis 2004, date à laquelle l'administration a précisé le régime fiscal applicable : ATM est assujettie aux mêmes impôts et taxes que n'importe quelle entreprise.

Afin de maintenir un niveau important de qualité dans notre fonctionnement quotidien, nous avons obtenu la certification AFAQ AFNOR « référentiel des entreprises d'insertion » en 2016.



Notre démarche est maintenant centrée sur 1 point : rendre opérationnel notre management des enjeux environnementaux. Le développement durable est déjà prégnant dans notre quotidien. Il nous faut maintenant le traduire en plan d'actions précis, le prioriser, le quantifier, le phaser et attribuer chaque action choisie à un responsable. Il pourra ainsi développer son projet, l'évaluer et le rectifier en fonction.



1. Objet social et objet économique

Les parcours au sein de d'A Tout Métier permettent aux personnes ne pouvant accéder directement à un emploi « marchand », de bénéficier d'une remise en situation de travail progressive avec un accompagnement, étroitement lié à l'activité économique, et de conditions de travail adaptées.

« ...mais je n'ai pas l'intention d'éduquer qui que soit, j'ai l'intention de créer des circonstances favorables pour qu'ils s'en tirent et pour qu'ils vivent. »

Fernand DELIGNY, un des fondateurs du métier d'éducateur spécialisé- 1946

C'est donc l'adaptation à la vie professionnelle ou la réadaptation pour certains qui est visée pour ces parcours.

Les activités de l'entreprise :

Le secteur Propreté :



Travaux de nettoyage des locaux, tertiaire, collectivités, industries (bureaux, écoles, crèches, logements étudiants, cabinets, parties communes de copropriétés...), vitrerie, remise en état, Spray-Méthode, décapage, métallisation et protection tout type de sol (nous n'intervenons pas chez les particuliers).

L'entreprise continue d'améliorer ses recrutements sur ce secteur afin d'éviter un turnover trop rapide. En effet, l'entreprise s'est rapprochée de partenaires comme les Association Intermédiaires, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion d'Angers, des associations de développement social local. C'est aussi l'équipe Services de Pôle Emploi qui est sollicité. De plus, des mises en situation pratiques systématiques sont créées avant chaque recrutement et le volume d'heures de travail est mieux adapté aux capacités physiques et disponibilités de l'agent de propreté. L'entreprise constate une nette amélioration du fonctionnement avec un recul de l'absentéisme.

En outre, l'entreprise réalise une partie de son développement par une plus grande réalisation de chantiers « ponctuels ».

Le secteur Bâtiment :



Travaux de Placoplatre, isolation thermique, peinture, de décoration, de restauration des bâtiments et pose de revêtements de sol et muraux chez les particuliers (TVA Taux Réduit), entreprise, collectivités, label RGE Eco Artisan.



En 2017, nous avons travaillé et obtenu un nouveau label. À la suite de plusieurs sessions de formation, nous sommes montés en compétences et maintenant référencés dans les entreprises habilitées RGE EcoArtisan par la FFB.

L'équipe encadrante de ce secteur s'est construite, professionnalisée et a gagné en organisation. Une attention toute particulière a été portée sur les recrutements. En effet, afin de gagner en maturité, ATM a continué d'organiser un recrutement hétérogène : âge, sexe, niveau...

Avec les renouvellements du marché « Ville d'Angers/Angers Loire Métropole/CCAS/Le Quai », la confiance est grandissante. Les félicitations des clients soulignent la qualité des prestations réalisées par les salariés en insertion.

De plus, l'entreprise a depuis remporté et réalisé d'autres appels d'offres importants en Peinture et Revêtement de sols.

Le bouche à oreille fonctionne : des particuliers font souvent appel aux services d'ATM pour réaliser des travaux chez eux et le font savoir autour d'eux.

Enfin, l'entreprise connaît une évolution de ce secteur avec l'augmentation de son chiffre d'affaires chaque année.

Le secteur Espaces Verts :



Taille, tonte, débroussaillage, ébranchage, nettoyage, soufflage et évacuation des déchets végétaux dans les différents espaces verts de la ville d'Angers, entretien des sentiers pédestres, collectes spécifiques des déchets OM et TOM dans les voies spécifiques de la Ville d'Angers, lavage d'abribus périurbains, pas d'intervention à domicile.

L'entreprise connaît également chaque année une évolution du secteur avec l'augmentation de son chiffre d'affaires.

Les demandes du client principal qu'est la Direction Parcs et Jardins de la Mairie d'Angers se sont faites de manière plus planifiée qu'auparavant. Cette demande supplémentaire a donc permis l'embauche de salariés supplémentaires en CDDi, contrat de travail qui demande une lisibilité des chantiers sur à minima 4 mois.

Un élément positif supplémentaire est à souligner : la diversification de ce secteur historiquement monoclient se poursuit depuis 2014 et l'arrivée d'un encadrant technique professionnel.

Après plusieurs commandes successives de la Direction de Bâtiments de la Mairie d'Angers (désherbage manuel, débroussaillage, évacuations de déchets, entretien, semis de pelouse), nous travaillons maintenant avec la Direction de la Propreté Publique de la Ville d'Angers, des particuliers pour des travaux conséquents, des syndicats de copropriétés ou des entreprises et commerces.

Ressources financières de l'entreprise

Les ressources financières d'ATM sont constituées à 75 % de son chiffre d'affaires, soit les ventes des prestations fournies et, à hauteur de 25 %, des financements publics pour financer l'accompagnement socioprofessionnel, la formation continue et la rotation des salariés en parcours d'insertion de 24 mois maximum.

2. Le public accueilli

ATM se propose d'offrir à des hommes et des femmes sans qualification professionnelle et demandeurs d'emploi de longue durée une activité d'insertion.

Les personnes accueillies :

- ⇒ doivent être capables de ponctualité, de présentéisme.
- ⇒ doivent avoir une motivation pour reprendre un travail régulier.
- ⇒ doivent montrer une motivation pour travailler dans les secteurs du bâtiment, de l'entretien ou de la propreté ; il s'agit en effet de travailler ensuite sur le projet de la personne, en fonction du secteur d'activité pour laquelle elle a été recrutée.

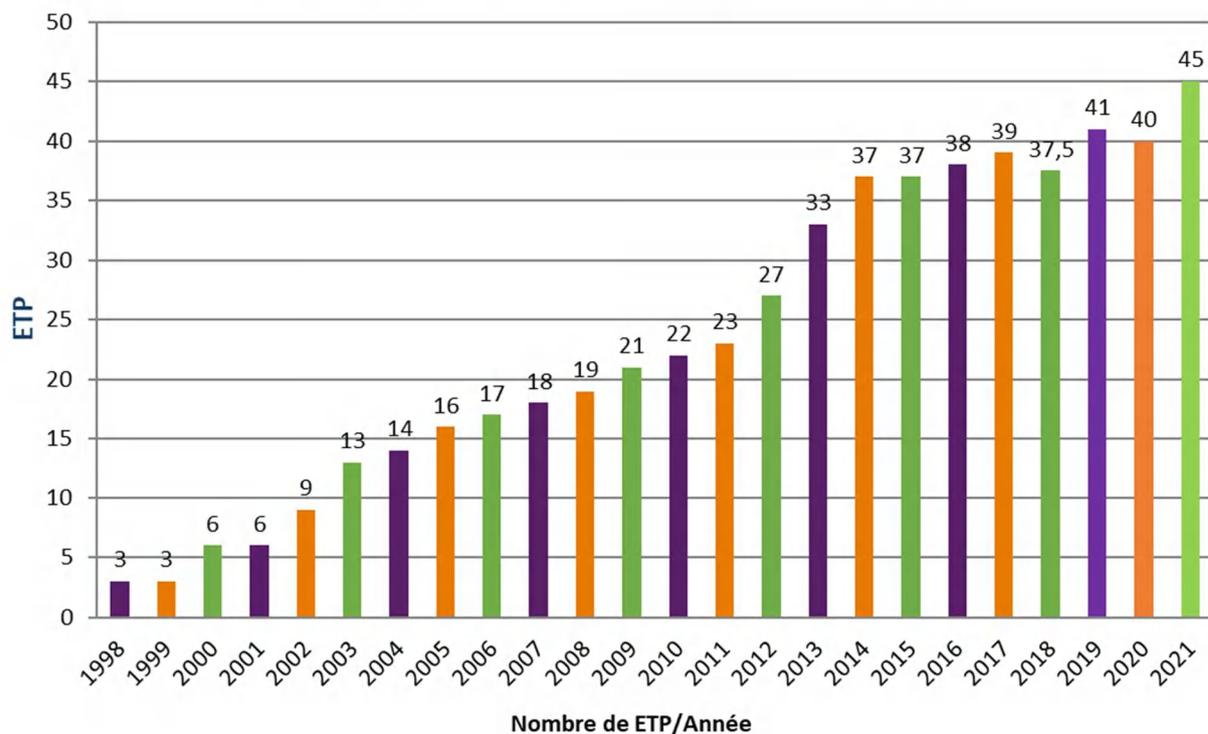
Il s'agit de l'ensemble des populations en difficulté par rapport à l'emploi :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi
- Personnes avec peu ou pas d'expérience professionnelle
- Bénéficiaires du RSA
- Personnes ayant achevées une période d'incarcération ou de désintoxication
- Jeunes en difficulté
- Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)
- Personnes reconnues Travailleurs Handicapés

⇒ Répartition des salariés en insertion par secteur d'activité :



Evolution des Conventions postes EI en ETP



3. Les parcours d'insertion

PROCEDURE DU PARCOURS D'INSERTION



Les Outils

Début de contrat

- Tableau entrées/sorties des salariés
- Grille d'évaluation (3mois)
- Fiche d'entrée
- Tableau suivi des salariés en insertion
- Dossier du salarié
- Formation initiale
- Plan de formation

Pendant la durée du contrat

- Avenant de renouvellement de contrat
- Grille d'évaluation (11 et 22 mois)
- Entretien professionnel et social
- Tableau suivi des salariés en insertion
- Dossier du salarié
- Formation théorique et pratique
- Réalisation du CV et de la lettre de motivation
- Fiche progrès
- Contrat d'objectifs à signer à chaque renouvellement

A la sortie

- Attestation de compétences (sous condition d'1 an de présence)
- Documents de fin de contrat :
 - Solde de tout compte
 - Certificat de travail
 - Attestation Pôle Emploi
- Accompagnement proposé de 6 mois (Tableau de recherche d'emploi)
- Enquête de satisfaction

Le parcours d'insertion s'organise de manière générale en trois contrats de travail successifs, s'appuyant sur des objectifs généraux favorisant la progression des personnes. Sa mise en place est placée sous la responsabilité de l'équipe d'accompagnement socio-professionnel.

Les objectifs du parcours d'insertion

« **ce n'est pas parce qu'on ne sait pas faire, qu'on n'est pas capable de faire** »

Harmonie, encadrante technique 10/09/2019 lors du lancement du plan d'Ambition pour l'IAE

L'objectif principal est le travail des prérequis de base en termes d'employabilité. Celui-ci se décline en plusieurs points :



Même au stade de l'entreprise d'insertion, c'est beaucoup plus au niveau du comportement que des savoir-faire que nous travaillons avec les salariés, alors que la mission principale d'une entreprise d'insertion réside dans le projet professionnel. Ce n'est qu'une fois ces points acceptés par la personne que l'équipe encadrante peut travailler sur



Au terme de l'action les bénéficiaires devront être capables de :

- Respecter un rythme d'activité avec des horaires réguliers et des consignes à respecter
- Accepter les contraintes du travail en groupe, c'est à dire, collaborer avec d'autres personnes dans un objectif de production ou de réalisation d'une tâche
- Accepter une organisation différente de l'activité et respecter les consignes données

4. Accompagnement socio-professionnel

Lorsqu'un salarié débute au sein d'ATM, il est évidemment nécessaire de prendre le temps de faire le bilan, de retracer son parcours de vie et d'en faire un diagnostic. Cette étape permet d'analyser et commencer un parcours d'insertion cohérent mais se réalise au fur et à mesure de la mise en place d'une relation de confiance. Les salariés ne se dévoilent qu'en fonction de ce qu'ils souhaitent nous dire.

En termes de rencontres, elles sont au nombre minimum de 2 par mois, réservées dans un premier temps à un point sur chacun des chantiers et/ou clients du salarié, puis un second temps est plus axé sur un bilan personnel. Les liens avec les instructeurs des contrats d'insertion des salariés bénéficiaires du RSA ou tout autre référent social, se font sur ces temps.

*« ... Il va falloir y croire cent fois, mille fois plus qu'eux
pour qu'enfin, eux aussi se mettent à croire en eux. »*

Anouk B. – Monitrice-éducatrice – moniteur-educateur.blog4ever.com/blog – 3/02/2011

Chaque salarié fait donc l'objet d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé au travers d'entretiens réguliers avec l'équipe encadrante. A ATM, le parcours personnalisé se fait par étape, en relation avec les partenaires sociaux :

- **l'accueil**, l'explication du contrat, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte de lutte contre les discriminations (pour l'équipe et les salariés en insertion) se fait par le directeur, en deux étapes. Le contrat de travail est d'abord expliqué. Puis dans un autre entretien, il est signé et les autres documents sont lus. Le travail du projet commence à ce moment (bilan professionnel et social). Puis le lien est fait avec le responsable du secteur professionnel.

- **deux entretiens individuels mensuels** minimum sont programmés. Les difficultés périphériques à l'emploi (logement, santé, budget, violences conjugales, addictions...) vont être abordées progressivement avec un travailleur social. D'autres rencontres, sur rendez-vous ou plus informelles ont lieu dès que nécessaire, nous utilisons un contrat d'engagements réciproques pour fixer des objectifs en fonction du projet travaillé.

- **des réunions collectives trimestrielles** par secteur sont organisées, instance où la parole est libre et confidentielle. Elles permettent notamment de mieux cerner les attentes des salariés et mieux cibler les formations par exemple. Elles sont assimilables à un conseil de vie sociale dans le sens où tous les salariés sont réunis avec l'ensemble de l'équipe encadrante.

- **deux évaluations régulières, une formation continue** en individuel avec l'encadrant technique et une collective annuellement permettent de travailler le projet personnalisé (perfectionnement sur telle technique ou tel appareil mécanisé, attestations de compétences).

Dans la continuité, nous devons travailler sur la formalisation des compétences acquises. Nous devons en effet développer les outils qui en attesteront.

L'objectif final est d'inscrire les salariés dans une dynamique, leur permettant d'acquérir d'une part des compétences, un comportement professionnel et d'autre part une expérience, en vue de les amener à définir et mettre en œuvre un projet professionnel réaliste, en relation directe avec leur activité professionnelle.

A Tout Métier a fait le choix d'effectuer l'accompagnement socio-professionnel en partie en dehors du temps du travail des salariés (Cqfd : l'ensemble des réunions collectives ou bilans individuels trimestriels obligatoires sont par contre comptabilisés en temps de travail).

Ce choix se justifie par le fait que beaucoup de nos salariés travaillent à temps plein et qu'une part d'investissement personnel est nécessaire pour régler les problématiques périphériques à l'emploi. Notre objectif est de préparer nos salariés à l'emploi en entreprise classique, en exécutant leurs démarches personnelles en dehors du temps de travail. Nous les préparons ainsi au rythme de l'entreprise.

Le parcours au sein d'A Tout Métier est progressif : il tient compte des compétences, des capacités et des motivations de la personne. La souplesse des contrats en poste EI, ainsi que l'utilisation d'avenants au contrat, permettent d'adapter au maximum le poste à la personne. En termes de volume d'heures ou de congés, nous pouvons adapter la charge de travail à l'évolution personnelle du salarié.

II. GOUVERNANCE

1. Les moyens humains

Identification du responsable de la structure (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : CHARRAIS

Prénom : Claude

Fonction : Président

Téléphone : 02 41 880 810

Courriel : contact@a-tout-metier.fr

Identification de la personne chargée du dossier de subvention :

Nom : BIOTEAU

Prénom : Philippe

Fonction : Directeur

Téléphone : 02 41 880 810

Courriel : pbioteau@a-tout-metier.fr

➔ Un Directeur des trois supports :

Philippe BIOTEAU assure la direction et la coordination des trois secteurs, la gestion de la structure, ainsi que la gestion administrative du recrutement des salariés en insertion, la relation avec les organismes financeurs et les partenaires sociaux et le bon suivi des conventions.

➔ Huit encadrants techniques et accompagnants socioprofessionnels :

France PINIER, Responsable Bâtiment, a la responsabilité de la gestion de l'activité « Bâtiment » en prenant soin de favoriser l'insertion du public accueilli. Son profil est celui d'encadrant technique mais également de formateur : en effet, les salariés en poste sur ce secteur sont très encadrés car l'apprentissage des techniques professionnelles demande la présence permanente d'un professionnel.

Sébastien SOUGEY, Co-Responsable du secteur Bâtiment. En autonomie sur ses chantiers, il est responsable de l'organisation et du suivi de ce site, son réapprovisionnement en matériels et produits et gèrera le pointage des salariés en insertion (qui tourneront) ainsi que leur évaluation technique.

Stéphanie DROUET, Responsable Propreté a pour mission la gestion du secteur Propreté, du personnel en insertion et de leur planning, des relations commerciales et le suivi social et professionnel des salariés en insertion sur ce domaine. Deux fois par mois, elle reçoit donc chacun des salariés de ce secteur.

Widad MEZIANE et Halima AOUSSAR, Cheffes d'Equipe, interviennent sur le secteur Propreté pour la vérification des présences et ponctualités, l'organisation des chantiers, l'évaluation, l'adaptation et la validation des fiches de postes, la participation aux contrôles sur sites (évaluation, consignes, vérification...) la participation au suivi des chantiers, la formation professionnelle continue des salariés sur sites ou en collectif, le travail en lien régulier avec la responsable du secteur.

Dominique BRECHET, Responsable Espaces Verts, a la responsabilité d'encadrer les personnes en insertion dans les travaux de nettoyage d'espaces verts. La gestion de leurs plannings, l'encadrement sur le terrain et les relations commerciales avec les clients font partie de ses missions.

Aurore REFRAY, Accompagnatrice Socioprofessionnelle, prend en charge la totalité des accompagnements socioprofessionnels des salariés des secteurs Espaces Verts et Bâtiment, et organise les évaluations de ces deux secteurs. Elle s'occupe également ponctuellement de l'accueil physique et téléphonique.

Jean-Richard AGBESSI, Chef d'équipe, seconde le responsable de ce secteur. En autonomie sur les chantiers extérieurs, il est l'interlocuteur du Responsable concernant l'organisation de ces sites. Le réapprovisionnement des matériels et le respect de la sécurité sont à sa charge. Il gère le pointage des différents salariés en insertion de ce secteur.

➔ Le poste « Comptabilité/Gestion » :

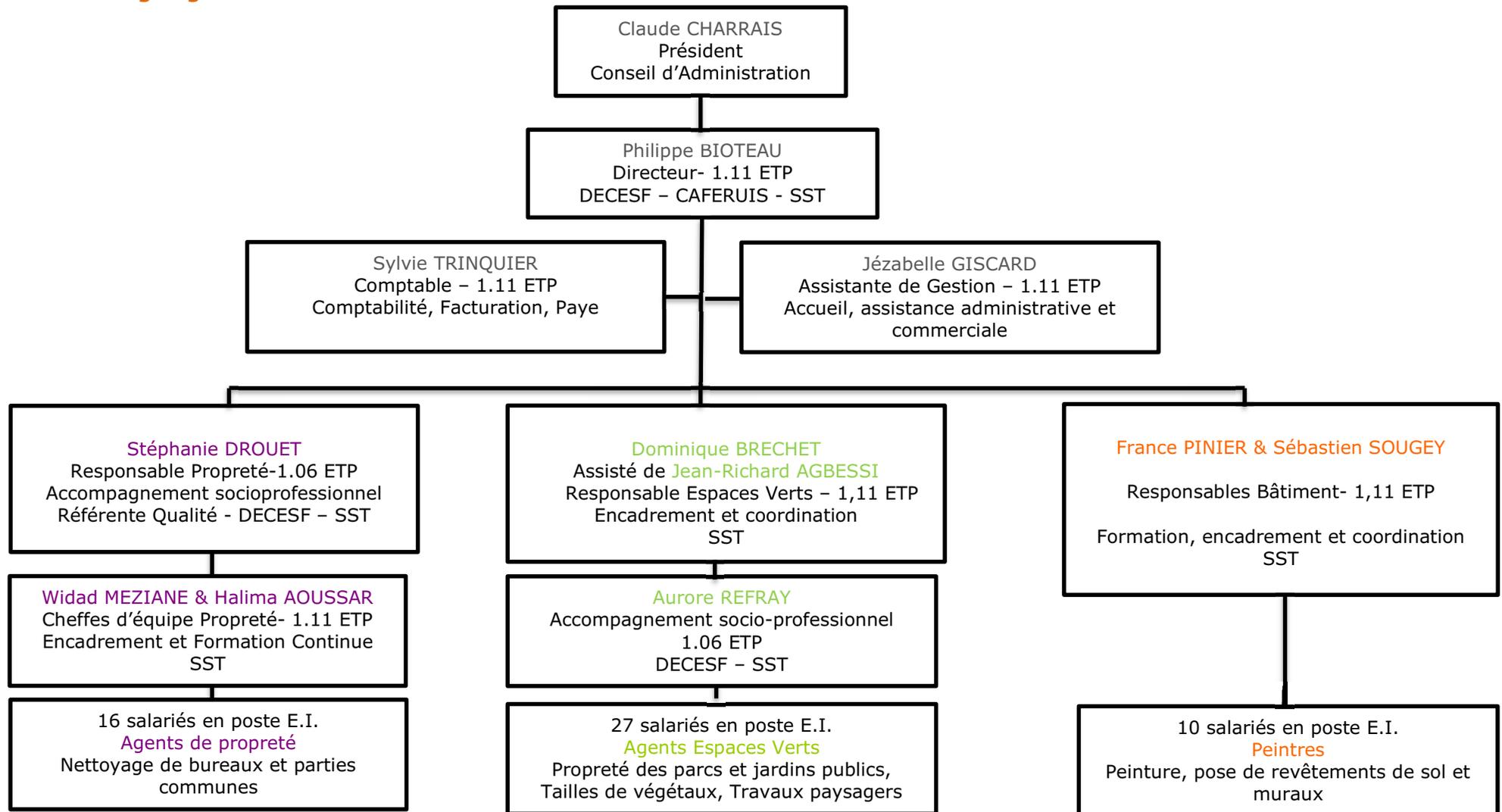
Sylvie TRINQUIER est responsable de la comptabilité, la clôture des comptes annuels, la facturation et la préparation des éléments de paye avant externalisation. Une fois par mois, elle travaille avec la direction sur l'analyse des comptes et sur la gestion financière de la structure.

➔ Une assistante de gestion :

Jézabelle GISCARD occupe ce poste en CDI Temps plein. Ce poste a été créé en 2017 et pérennisé en 2020.

Elle a pour mission l'accueil physique et téléphonique, l'assistance administrative, commerciale et comptable (facturation, relances-clients ...).

2. Organigramme d'A Tout Métier



3. Les partenariats

ATM développe un partenariat avec les administrations et les entreprises. Ces entreprises sont pour une part des employeurs potentiels. Ce lien privilégié peut contribuer à l'embauche du personnel.

Une relation privilégiée existe également avec diverses entreprises de propreté, Philippe BIOTEAU étant intervenu à plusieurs sessions de la formation préqualifiante « Préparatoire aux métiers de la Propreté ». Un réseau d'entreprises contactables suivant le profil de la personne est donc opérationnel. De plus, les Cheffes d'équipes ont toutes été en poste dans différentes entreprises de Propreté, elles possèdent donc une très bonne connaissance de ce secteur et des entreprises angevines.

Il en est de même pour les Peintres qu'encadre France PINIER : il a su garder un important réseau professionnel vers lequel il peut orienter des salariés formés, lors de leur fin de contrat. De plus, c'est par l'intermédiaire des fournisseurs en produits et matériaux pour professionnels qu' A Tout Métier connaît les entreprises qui sont prêtes à embaucher.

Il est à penser que ce réseau de partenaires s'intensifiera au fur et à mesure des collaborations en cours : réseau ECHOBAT d'écoconstruction solidaire, réseau ÉCOPROPRE des entreprises d'insertion spécialisées dans le nettoyage...

En outre, il existe aussi un conventionnement avec d'autres partenaires pour assurer des prestations concernant l'accueil, le suivi, l'orientation et l'accompagnement socio-professionnel de publics en difficultés, (Pôle emploi, MDS, SPIP, Département de Maine-et-Loire, Mission Locale,...)

Le partenariat a continué à s'intensifier, principalement par plus de rencontres triparties et des contacts téléphoniques plus rapprochés. La fiche de liaison a été mise en place et est utilisée régulièrement sur l'ensemble des suivis.

A Tout Métier est adhérent à la Fédération des Entreprises d'Insertion et donc également à sa charte. De plus, ATM collabore étroitement avec notre OPCO OCAPAT pour professionnaliser au maximum les salariés en insertion, Mieux se Loger 49 pour l'aide à l'attribution d'un logement locatif, SMIA pour l'amorçage d'un suivi santé ...

Ces relations de partenariat vont continuer à se mettre en place, au fur et à mesure des difficultés des salariés, des bilans et des retours souvent positifs que nous avons des clients.

Le suivi social et le suivi professionnel sont étroitement liés. Pour le bénéficiaire, il est important de constater que les référents sociaux vont dans le même sens et tiennent compte de la personne dans sa globalité.



A Tout Métier
Propreté Bâtiment Espaces verts

4. Objectifs visés durant les deux années à venir

Secteurs	Objectifs sociaux	Objectifs économiques
Espaces Verts	<ul style="list-style-type: none">✓ Diversifier le profil des salariés en insertion en recrutant des profils femmes✓ Poursuivre l'effort de formation par la mise en place de formation qualifiante pour les salariés en insertion	<ul style="list-style-type: none">✓ Diversifier le type de clients (taille, entité) et le type de chantiers
Bâtiment	<ul style="list-style-type: none">✓ Maintenir la mixité du profil des salariés Peintres avec trois femmes minimum✓ Poursuivre l'effort de formation par la mise en place de formation qualifiante pour les salariés en insertion	<ul style="list-style-type: none">✓ Continuer le développement du Placoplâtre✓ Réaliser des chantiers d'adaptation des logements au vieillissement des personnes
Propreté	<ul style="list-style-type: none">✓ Pérenniser la formation qualifiante mise en place cette année✓ Maintenir le nombre d'ETP des salariés en insertion	<ul style="list-style-type: none">✓ Intégrer de nouveaux clients✓ Cibler la clientèle Syndics de Copropriété✓ S'ouvrir à une nouvelle activité
Équipe encadrante	<ul style="list-style-type: none">✓ Formations des personnels permanents (responsables, ASP/CiP et encadrants techniques)	

Objectifs pour l'ensemble de la structure

2022 : Être conventionnée pour :
Convention Etat UT DIRECCTE : 45 postes
Convention CD 49 : 15 postes

2022 : Harmonisation de la formation qualifiante pour les trois secteurs

2023 : Sur le modèle de notre chantier d'insertion, mise en place du dispositif AFEST pour attester des compétences développées et acquises par les salariés en parcours d'insertion.

Augmenter d'un niveau notre labellisation RSEi, de manière adaptée à notre structure et principalement sur les enjeux environnementaux

2023 : Réflexion sur le changement de gouvernance (Présidence) et le statut de SCOP (?)

Ce projet d'entreprise a été validé à St Barthélemy d'Anjou, le 13/12/2021
Il est à revoir à chaque changement structurel et/ou tous les 3 ans maximum.

Le Président

Le directeur